

que Frère François Latour est membre en règle de notre succursale, et digne sous tous rapports de la sympathie et de l'assistance de l'Association.

GEORGE CORRETT, Ptre,
Curé de la Paroisse St. Colomban.
Brockville, Ont., 14 Avril, 1896.
Patrick McCr. Es., Sec. A. C. B. M.,
Cornwall, Ont.

Cher Monsieur et Frère.—J'ai le plaisir de pouvoir vous donner avis que vous avez la permission du Bureau des Syndics de faire appel en faveur de Frère Latour, mentionné dans votre lettre du 3 courant.

Fraternellement à vous,
O. K. FRASER, Grand Prés.

ROLE D'HONNEUR.

La Succursale No. 240, St. Henri de Montréal, P. Q., tient le premier rang sur le rôle d'honneur pour le plus grand nombre d'initiations pendant le mois de Mars, 1896, ayant initié dix membres.

Les Succursales No. 62, Canard River, Ont., et 102, Moncton, N. B., viennent en second lieu, ayant initié six membres chacune.

Accuse de Reception.

RE RÉCLAMATION DE FRU ALEXIS TROIE
Montréal, P. Q., Avril, 1896.

Monsieur.—J'accuse réception du chèque de votre Association pour la somme de deux mille dollars (\$2,000) en paiement du certificat de bénéfice de feu mon mari Alexis Troie.

Je vous remercie et vous prie de transmettre à Messieurs les officiers de votre succursale et aux autorités de votre bureau de direction l'expression de ma reconnaissance pour leurs bons procédés.

(Signé) DAME VVE ALEXIS TROIE
J. E. Dupont, Eccl., Sec. Arch. Suc. 87, A.
C. R. M., Montréal, P. Q.

L'origine des Corporations et Associations de Bienfaisance Mutuelle.

PAR LE GRAND CHANCELIER MACCABE V.

Les corporations sociales étaient du genre de nos modernes associations de bienfaisance mutuelle. Ces corporations sociales se distinguaient d'un côté des corporations purement ou en grande partie religieuses, et de l'autre, des corporations mercantiles ou ouvrières. Elles se vouaient "aux fins de la bonne compagnie, de la bienveillance et de la prévoyance." Bien que les observances religieuses furent toujours parties à ces corporations, et que chacune eut son chapelain ou directeur spirituel, elles (toutes ces corporations laïques, existant pour des fins laïques et pour cela même le mieux en état de rendre ceux qui on appartenaient, capables de bien comprendre et remplir leurs devoirs civils les uns envers les autres.

Ces corporations sociales se répandirent par toute l'Europe dans chaque village, ville ou cité, en différents temps suivant le besoin, ou pour l'amour du bon voisinage. Leurs buts comprenaient. Non seulement des dévotions et des oraisons, mais toute pratique de charité chrétienne, et conséquemment, pardessus toutes choses, l'assistance mutuelle des frères de la corporation, dans toutes exigences, spécialement dans la vieillesse, la maladie, le cas d'appauvrissement, pourvu qu'il ne fut pas dû à leur folie mais à un emprisonnement injuste, les pertes par le feu, l'eau, les naufrages, par des procès, de l'emploi, et finalement, l'enferment des morts. Elles comprenaient, en outre, l'assistance des pauvres et des malades, et la visite et le confort de prisonniers n'appartenant pas à la corporation. Ces sociétés étaient composées d'hommes et de femmes de

les rangs; et lorsque, comme dans quelques cas, elles accrurent en richesses et en popularité, des rois et des princes ne dédaignèrent pas de devenir frères de la corporation. Il appert qu'il n'y eut pas, ordinairement, de limite au nombre de membres dont une corporation de ce genre pouvait se composer. La corporation de Corpus Christi, de York, Angleterre, eut sur ses rôles les noms de quelques 14,850 membres. Ceci, cependant, fut exceptionnel, et les corporations ordinaires consistaient en un nombre beaucoup moindre de personnes — comme à peu près nos sociétés fraternelles locales d'à présent. On a dit que les corporations sociales se composèrent de personnes de tous les rangs; mais nous voyons le registre d'une corporation dont les membres disaient qu'ils étaient "du rang des gens communs et ordinaires," et n'admirent pas même un maire ou un bailli.

Chaque membre payait un honoraire d'admission et une contribution annuelle; ils tenaient des assemblées régulières d'affaires, et eurent un jour de fête annuelle. Chaque corporation avait sa livrée, que les membres étaient supposés porter aux jours de fêtes, des funérailles, etc.; et elles avaient de strictes règlements de bonne vie et de bonne conduite. Les corporations dans les paroisses se réunissaient dans une chambre procurée à cette fin, ou dans la maison d'un membre. Mais si la corporation était assez riche, elle avait une salle ou une maison; et des legs et des dons leur furent faits, elles prêtèrent leur argent aux membres pauvres, ou se dévouèrent à quelques fins publiques ou charitables.

Elles construisirent des écoles et des églises, et les soutinrent. Des ponts et des murs de villes furent réparés par elles en Angleterre et en France. Elles entreprirent la représentation d'un miracle, ou d'autres représentations, les apprêts d'un spectacle, et le soin de procurer des ménestrels, et dans plusieurs villes elles aidèrent les corporations ouvrières dans les procédures municipales. La représentation du Lord Maire de Londres, Angleterre, doit son origine à cette coutume. Au temps de la "Réforme" ces corporations furent abolies dans les contrées protestantes, sous la prétention qu'elles reposaient sur la superstition. En Angleterre le roi et ses courtisans s'emparèrent de leurs propriétés et les salles des corporations devinrent des maisons pour les pauvres; et les spectacles furent mis de côté.

NOTES

Un membre initié dans un mois pendant lequel il y a plus d'une cotisation, n'est responsable que d'une seule; c'est à-dire, la cotisation qu'il paye en conformité de la clause 1ere de la constitution.

Les succursales doivent faire usage de la nouvelle formule d'"Avis et Prouve de Décès," aussi de la nouvelle formule de "Carte de Transfert." Les anciennes formules ne seront plus acceptées à l'avenir.

Si vous avez un parent ou un ami qui n'est pas membre de l'A. C. B. M., et que vous le croyez éligible comme tel, vous devriez employer tous les arguments possibles pour l'engager à le devenir. En agissant de la sorte vous bénéficiez vous-même, ainsi que

vos amis et l'association entière.

Un rapport assermenté des recettes et des déboursés, de l'actif et du passif, du nombre de membres, etc, de l'A. C. B. M., est fait annuellement au Gouvernement; et le Surlintendant des Assurances examine de temps à autre les livres et pièces justificatives, afin de vérifier ce rapport annuel.

La Succursale No. 1, Windsor, Ont., compte toujours le plus grand nombre de membres, mais il y a quatre ou cinq succursales qui la suivent de très près, et nous sommes informés que la Succursale No. 18, Stratford, Ont., est déterminée de tenir la tête de la liste à l'époque de la prochaine convention. Nos frères de Stratford réussissent généralement quand ils entreprennent quelque chose.

Nous avons reçu récemment plusieurs lettres, touchant fortement sur la politique, avec prière de les publier dans notre organe officiel. Nous avons dû refuser, considérant que de telles lettres ne tendraient pas au bien de l'association. Le CANADIEN, et l'A. C. B. M., pour laquelle il parle, ne connaît comme tel ni parti, ni classe ou race, et voit tous les débats politiques d'un oeil impartial. Frères, nous voudrions accéder à toute demande raisonnable que vous faites, s'il est en notre pouvoir, mais ne nous demandez pas de publier des lettres politiques.

L'Assurance sur la vie est principalement un effacement personnel pour faire place à l'amour et à une sollicitude attentive. Celui qui met à part une portion de son revenu afin que la famille dont il est le chef n'ait pas à craindre la privation, est un exemple de la classe de ceux par lesquels cette terre devient le monde de Dieu. Père Catholique, pourquoi ne pas devenir membre de l'A. C. B. M. et donner ainsi à votre famille la satisfaction d'une plus grande garantie.

Lorsque la Succursale No. 26, de Montréal, qui est la succursale mère de notre association dans la Province de Québec, fut instituée, ses fondateurs étaient tous membres de la "St. Patrick's Temperance Society," laquelle est la société-mère Cr. clique de tempérance de l'Amérique, et conséquemment il existe entre les deux sociétés une forte attache. La succursale et la société de tempérance, conjointement, le quatrième Dimanche de chaque mois, reçoivent la Sainte communion, en corps à l'église St. Patrice; et nous remarquons dans un échange que des 21 officiers élus par la société de tempérance pour le terme courant, pas moins de 15 sont membres de l'A. C. B. M. La "St. Patrick's Temperance Society" fut fondée en 1840; et compte un très-grand nombre de membres.

En connexion avec une "Exposition d'objets de fantaisie" tenue récem-

ment par les dames de la paroisse St. Marie à Toronto, Ont., avec l'approbation du Révd. McCann, V. G., a eu lieu un concours à savoir quel était le membre le plus populaire de la Succursale No. 49, de l'A. C. B. M. Une couronne de pommeau d'or fut donnée par les dames comme prix du concours. Quatre noms furent choisis. Le résultat fut favorable à l'estimé Président de la succursale, Frère R. J. Byron, Bien que tous fussent dignes, il ne pouvait y avoir qu'un seul gagnant. Au gagnant, donc, nous offrons nos félicitations: et à tous, des louanges pour l'heureux et amical concours, résultant, comme nous le comprenons, à augmenter les fonds provenant de l'Exposition et dans le but de réduire la dette de l'église Ste. Marie.

Condoléances.

A une assemblée de la Succursale No. 224, Malbaie, P. Q., tenue le 4 Avril, 1896, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Proposé par frère Simon Cimon, secondé par frère Alfred Cimon:

Que les membres de cette succursale ont appris avec regret la mort de la fille unique de notre estimé frère William Trudel, arrivée depuis notre dernière assemblée, et ils le prient d'accepter les plus sincères condoléances de tous les frères.

Que copies des présentes résolutions soient envoyées à notre organe officiel LE CANADIEN et au "Courrier de Charlevoix" pour publication.

A une assemblée de la Succursale No. 113, Waterloo P. Q., la résolution suivante a été adoptée à l'occasion de la mort de Mgr. S. V. Ryan.

Proposé par le chancelier J. A. Chagnon secondé par frère J. R. Tartre:

Que les membres de la succursale No. 113, ont appris avec regret le décès de Mgr. Stephen Vincent Ryan, évêque de Buffalo, reconnu comme le fondateur de l'association. Que tout en béneissant les desseins de la Divine Providence qui a voulu "retirer de ce monde ce saint prélat, ils se plaisent à rendre hommage à ses vertus éminentes, à sa science profonde, à sa puissante éloquence et surtout à son zèle pour le bien spirituel et temporel de ses diocésains, zèle dont il a donné une preuve en apportant son concours et ses sages conseils à la fondation de l'A. C. B. M. à laquelle nous nous faisons gloire d'appartenir.

ELECTIONS D'OFFICIERS, 1896.

Continued from Page Five.

Branch No 123, Port Colborne, Ont.

Pres James Hayden, 1 v p Joseph Shicklino 2 v p Thos O'Neil Jr, rec sec Thos Lannan, fin sec Timothy Ryan, mar Frederick Woods, treas James Twobey, guard Jacob Steffens, rep to g c Richard Twobey.

Branch No 142, Montreal, Que.

Spir adv Rev M Auclair, pres Joseph Girard, 1 v p Alex Germain M D, 2 v p Frs Verner, rec sec Joseph Lozeau, a-4 rec sec W H Auclair, fin sec Joseph Desrosiers, treas J B A Quésnel, mar Pierre Le Beau, guard O Dandurand, trustees Gregoire Lavoille, S Forest, D Lalonde.

Branch No 151, Brechin, Ont.

Rep to g c R L Gaughan, alt J Malone, pres Jos Fox, 1 v p H McDougall, 2 v p J McGowan, rec sec W J Barker, asst rec sec P Kelly, fin sec J Malone, treas M McGrath, mar Jas Sheridan, guard Jas Mugan, trustee H McDougall, T Sherridan, A Walker, Rev K J McKee, John Fox.

Branch No 148, Calumet Island, Que.

Spir adv Rev G A Picotto, pres R McNally, 1 v p T O Tremblay, 2 v p W Cahill, rec sec J M Sarsfield, mar T O Gaboury, guard Charles Tremblay, trustees Charles Barsalon, Charles Tremblay, S J McNally.

Branch No 212, Ower Sound, Ont

Spir adv Rev Father Buckley, pres Wm Hickey, 1 v p G H McClarty, 2 v p Geo McKeavey, rec sec M. P. Horan, Asst rec sec E Loos, fin sec D J McClarty, Treas W H McClarty, mar J Spilker, guard Fred Spilker, trustees M Carroll, W Schevan, Hickey, W H McClarty in McClarty.